

# Nomination de la Vice-présidente du Conseil d'Administration

## Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education, notamment son article L. 781-1 à L.781-4 ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021, notamment son article 10 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de **Monsieur Michel GEOFFROY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu la délibération n° 2022-03 du Conseil d'Administration de l'UA du 4 mars 2022 portant élection de **Madame Laura-Line CASSIN** en qualité de Vice-présidente du CA de l'Université des Antilles (UA) ;

## ARRETE

### Article 1

**Madame Laura-Line CASSIN**, Maître de conférences, est nommée Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles.

### Article 2

Cette nomination prend effet à compter du 4 mars 2022 et jusqu'à la fin du mandat du Président.

### Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 4 mars 2022

Le Président de l'Université



Pr. Michel GEOFFROY